avril 2024

# Confédération des Grossistes de France

Accueil / BBI / Distribution

## Une Convention Cadre nationale avec France Travail

Pour pallier les difficultés de recrutement dans le secteur du commerce de gros, la CGF - Confédération des Grossistes de France, a initié une convention cadre nationale avec France Travail qui sera signée le 13 mai prochain.

Sur le plan économique, le bilan du commerce de gros est globalement positif pour 2023, en témoigne une croissance de 5,3% de son chiffre d'affaires. Toutefois, comme le nuance Philippe Barbier, président de la CGF : « Si le secteur connaît une croissance dans son ensemble, celle-ci est disparate entre les segments ». Ainsi, selon les résultats du baromètre CGF/Xerfi Specific, si la majorité des segments du commerce de gros ont été à la hausse durant le dernier trimestre de l'année avec une moyenne de +3%, ce n'est en effet pas le cas du bâtiment. Subissant la baisse du nombre de chantiers, aussi bien en logement individuel que collectif, il a accusé un recul de 2,5% de son activité au quatrième trimestre, pour une progression annuelle en 2023 de seulement 0,8%.

Le début de l'année 2024 s'annonce également mitigé puisque plus d'un tiers des professionnels misent sur une dégradation de leur activité. « La situation des professionnels du commerce de gros nécessitera une vigilance particulière en 2024. La situation de trésorerie se dégrade pour un professionnel sur cinq et les délais de paiement grimpent pour près d'un tiers d'entre eux. Toutes ces raisons appellent une attention accrue pendant les prochains mois, même si le commerce de gros est bien orienté stratégiquement par la diversité de ses filières ».

Toutefois, malgré ce climat tendu, les intentions d'embauche repartent légèrement à la hausse, pour 29% des professionnels interrogés, avec comme raison première le remplacement des effectifs. Mais ces intentions se heurtent à des difficultés de recrutement qui s'intensifient et touchent 65% des entreprises concernées. « Notre profession souffre d'un manque de visibilité et d'attractivité, notamment par rapport au client final et aux jeunes. Pourtant les possibilités d'évolution à l'intérieur des entreprises sont importantes. Et 95% des emplois sont en CDI et les temps partiels sont limités » souligne Isabelle Bernet-Denin, directrice générale de la CGF.

Pour remédier à ce déficit, la confédération a travaillé sur un plan d'attractivité destiné à promouvoir les entreprises du secteur, faire connaître les opportunités de carrière et attirer les talents. Ce plan fait suite à des actions déjà engagées (salons, vidéos, événements…) et va prendre la forme d'une Convention Cadre nationale qui sera signée avec France Travail afin de mener des actions sur le terrain, partout en France, en lien avec les trente fédérations adhérentes à la CGF et leurs entreprises. Le secteur recrute chaque année 90 000 personnes.